



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:
Vanax SA, Plan-les-Ouates
2. Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 200'000.00
3. Nouvelle valeur nominale du capital-actions: CHF 100'000.00
4. Décision de réduction par: Assemblée générale
5. Date de la décision: 11.05.2012
6. Echéance de préavis des créances: **31.07.2012**
7. Adresse pour la déclaration des créances:
Vanax SA, Route d'Annecy 110, 1256 Troinex
8. **Indication:** Les créanciers peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9. **Remarques:** La réduction passe par le remboursement aux actionnaires et la destruction de 1'000 actions d'une valeur nominale de CHF 100.- chacune. Selon le rapport prévu à l'article 732 CO, établi par Unifid SA, expert réviseur, à Genève, en date du 10 mai 2012, il résulte que les créances sont entièrement couvertes par le capital-actions réduit.

Etude Gampert & Demierre, notaires
1204 Genève

06695222



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 30.05.2012, No 103, Jahrgang - année - anno: 130

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Herabsetzung des Aktien- oder Partizipationskapitals und Aufforderung an die Gläubiger gemäss Art.733OR(Aktiengesellschaft) - Réduction du capital-actions ou du capital de participation et appel aux créanciers selon art. 733 CO (société anonyme) - Riduzione del capitale azionario o del capitale di partecipazione e diffida ai creditori secondo l'art. 733 CO (società anonima)